



LES SEIGNEURS DE VIAS

1- LA SEIGNEURIE DE VIAS DANS L'HISTOIRE DU LANGUEDOC

a) Pouvoir vicomtal et pouvoir royal

Jusqu'en 1150, Vias et son territoire faisaient partie de la vicomté d'Agde, qui à cette époque était aux mains du vicomte de Béziers : Raymond Trencavel. Le 13 novembre 1150, un accord survint, entre les vicomtes Raymond Trencavel de Béziers-Agde et Bernard Aton V de Nîmes, à l'occasion de la succession de leur frère Roger. Raymond Trencavel, qui avait hérité de toutes les possessions de Roger, donnait à son jeune frère la partie du diocèse d'Agde sise sur la rive gauche de l'Hérault. Ainsi, la rive droite avec les territoires de Pézenas, de Bessan, de Montblanc, Vias, Preignes, Tourouille, Coussergues se trouvait rattachée à la vicomté de Béziers.

Pendant la Croisade des Albigeois, les vicomtés d'Agde et de Béziers passèrent entre les mains de Simon de Montfort. A son décès en 1218 au siège de Toulouse, son fils Amaury hérita de tous les biens et titres de son père. Devant une agitation toujours renaissante, Amaury quitta le Languedoc et fit don de toutes ses possessions au roi Louis VIII en février 1224. Ce n'est qu'en 1247 que Louis IX (Saint Louis) obtint définitivement la soumission de Raymond Trencavel II, le dernier descendant des vicomtes de Béziers.

La conséquence naturelle de ce transfert de pouvoir fut l'arrivée des officiers royaux qui se substituèrent aux officiers vicomtaux ou seigneuriaux. Comme un grand nombre de Languedociens, les Viassois eurent à se plaindre de cette administration. Nous savons notamment qu'Eudes Coche, sénéchal de Carcassonne, non content, d'autoriser des étrangers à s'installer sur leurs terrains de pâture de Coussergues, voulait lever au même endroit un impôt (le sizain) sur leurs biens.

Un autre signe de la présence royale est la création vers 1270 de la viguerie (juridiction) de Béziers, comprenant les diocèses d'Agde, Béziers, Lodève et une partie de celui de Narbonne. La cour du viguier fit une sérieuse concurrence à la justice seigneuriale.

b) Destinée de la seigneurie de Vias

La possession du "Castrum" de Vias avant la croisade est entourée d'une certaine obscurité. En 1170, elle est disputée entre Ermessinde de Vias et son fils Pierre Raymond après le décès de son époux Bérenger de Béziers.

En 1202, Bernard Raymond de Capendu, neveu de Pierre Raymond de Béziers vendit au vicomte de Béziers, Raymond Roger Trencavel, pour 13000 sous melgoriens le "Castrum" de Vias. Il semble cependant qu'en 1217, la Seigneurie se trouvait aux mains de la famille des Vias. Propriétaires possessionnés sur le terroir même, peut-être ces derniers avaient-ils obtenu du vicomte, comme ce fut le cas pour la famille des Pézenas sur le terroir de Preignes, le droit d'exercer certaines formes de la justice sur les hommes et les femmes du lieu ?

Quoiqu'il en soit des 1219, les Vias perdent tous leurs droits, au profit d'Amaury de Montfort qui reçoit en fief de Thédise, évêque d'Agde, les châteaux de Florensac, Pomerols, Bessan, Tourouille et la moitié de celui de Vias. Mais quinze ans plus tard, en 1234, un nouvel acte annule celui de 1219, l'évêque Bertrand de Saint-Just abandonne sa suzeraineté sur ces châteaux et leurs dépendances en faveur du roi de France. Entre-temps Amaury avait rétrocédé tous ses biens qu'il tenait en fief de l'évêque d'Agde à Gui de Lévis, Maréchal de Mirepoix, compagnon de son père.

A partir de là, l'histoire du Castrum, comme celle des terroirs alentour se déroula dans le contexte de la politique générale. En 1286, à la suite de la guerre entre le roi de France et l'Aragon, Roger Doria débarque non loin d'Agde qu'il dévaste ainsi que Vias et toute la région jusqu'à Sérignan. Nous possédons peu de renseignements sur la période des fléaux qui durent inévitablement atteindre les habitants de Vias au milieu du XIV^{ème} siècle. La Peste Noire signalée à Agde en 1343, n'a certainement pas épargné Vias. En 1355, le "Castrum" de Coussergues est détruit par Edouard d'Angleterre dit le Prince Noir au cours d'un raid éclair; en 1361, les routiers de Seguin de Badefol opèrent dans les environs d'Agde; en 1379, nouvelle peste et famine. En 1382, Bessan est ravagée par le Duc de Berry, gouverneur général du Languedoc, pour avoir résisté à l'impôt. Les chartes restent muettes ou ont disparu à propos de ces événements, seule l'une d'entre elles datée de juillet 1332, fait état d'un accord passé entre les gens de Vias et leur seigneur. Ceux-ci doivent aller obligatoirement faire moudre leurs "bleds" aux moulins de Bessan à moins que la route soit coupée par des gens d'armes et les campagnes alentour envahies.

Autre témoignage de l'insécurité : en 1397, les Viassois reçurent du chapitre d'Agde six cents livres tournois pour reconstruire leurs murs.

2- LES SEIGNEURS DE VIAS

a) La maison

Jeanne de Lévis, fille héritière de Gui II de Lévis, épousa Philippe II de Montfort, seigneur de Castres. Ce dernier parti pour la croisade avec Charles d'Anjou en 1270 n'en revint pas, il mourut devant Tunis le 23 septembre de la même année. Il laissait trois filles et deux fils. Le dernier, Simon mourut peu de temps après en 1273. Les trois filles se marièrent; Jeanne, l'aînée, épousa le comte de Forez, puis après la mort de ce dernier Louis de Savoie; Laure, la seconde, épousa Bernard, comte de Comminges et Aliénor, la dernière, devint la femme de Jean V de Vendôme. Jeanne de Lévis s'éteignit, le 30 mai 1284.

Le 11 Mai 1290, Jean, Laure, Jeanne et Aliénor se partagèrent les biens de la maison de Montfort. Aliénor reçut les "Castrum" de Vias et de Bessan. Un concours de circonstances allait cependant en faire un personnage de premier plan. Elle perdit successivement ses deux soeurs et son frère Jean de Montfort, qui mourut sans enfants, en décembre 1300. A ce moment là, Aliénor prétendit recueillir son héritage contre ses neveux et surtout Jean de Forez, fils de sa soeur Jeanne, Aliénor obtint gain de cause et le Parlement de Paris lui accorda les possessions de Castres et autres domaines de Jean de Montfort (1302). Cette affaire fut bientôt suivie d'une autre concernant la seigneurie de Lombers, que lui disputait Hugues de Monteil-Adhemar. En 1314, le roi eut à intervenir et prit la seigneurie sous sa garde (Melun, 1332). Tout autant par ces acquisitions, Aliénor fut servie par une durée d'exercice des pouvoirs exceptionnellement longue, cinquante ans. Pendant tout ce temps, elle s'occupa à agrandir son héritage mais aussi à le protéger.

Le 12 mai 1338, Aliénor rédigea son testament. Elle légua ses biens à son fils aîné le nouveau comte de Vendôme, Bouchard VI et à Jean son frère. Ce dernier à la mort de sa mère survenue le 24 Février 1340, reçut les "castra" de Vias, Bessan, et Saint Amant de Valtoret en Albigeois avec 346 livres de rente que son frère Bouchard s'engagea lui assigner. Jean n'était plus comte de Vendôme; dans les actes, il s'intitule "Jean de Vendôme, chevalier, Seigneur des castra de Vias et de Bessan". Après sa disparition, entre 1351 et 1375, ses fils lui succédèrent. D'abord, Bouchard jusqu'en 1375 puis son frère, Jean de Vendôme, dont nous avons encore en 1403 un témoignage d'existence, car il fait hommage au roi pour ses possessions de Vias et de Bessan.

b) Aspects de la présence seigneuriale

Les Seigneurs jouissaient dans l'étendue des terroirs de Vias et de Bessan de tous leurs droits et entre autres du Ban, qui est de pouvoir commander et de punir, de la justice haute, moyenne et basse et de toute la juridiction. Bien entendu, ils veillèrent jalousement à leur application mais par l'intermédiaire d'officiers et d'agents auxquels ils délivreront une procuration. Cet absentéisme s'explique en grande partie par la

position excentrique de ces seigneuries par rapport au reste de leurs possessions plus occidentales (Castres).

Philippe II et Jeanne de Lévis ne sont peut-être jamais venus à Vias, quant à Aliénor, si elle recueille ces terres en héritage, trop occupée ailleurs, elle a dû fort peu y résider sinon pour régler quelque affaire pressante ou recevoir l'hommage des habitants. Fait significatif, après sa mort, elle se fera enterrer à Castres auprès de ses parents et de sa famille, montrant bien par là où allait sa préférence. A deux reprises d'ailleurs, Vias et Bessan n'ont servi que d'appoint, en 1290 pour l'ôter Aliénor, en 1340 pour dédommager Jean, son second fils.

Après cette date, à laquelle les deux « Castra » furent définitivement détachés des possessions de Montfort-Vendôme, on aurait pu croire que le rétrécissement domaniale favoriserait la résidence des seigneurs, en fait il n'en fut rien. Notamment sous Bouchard puis Jean son frère, on observe un allongement dans la durée des fonctions des procureurs et surtout une extension considérable de leurs pouvoirs. Ainsi, Jean de Vendôme, le 5 février 1377 (1378) nomma deux procureurs qui étaient encore en fonction en juillet 1382. Ces deux hommes, Jacques Brun de Béziers et Etienne Guiraud de Vias reçurent pleins pouvoirs pour administrer les biens dudit Jean. L'administration consistait surtout à nommer tous les officiers seigneuriaux, bayles, juges, châtelains ou les simples agents, percepteurs, hommes de mains, notaires, à les révoquer, à les punir s'ils le méritaient et à les remplacer. Les procureurs étaient aussi chargés de la perception des revenus des seigneuries et eurent le droit de recevoir les serments de fidélité et les hommages de tous au nom du seigneur.

Ainsi, nous voyons qu'aux alentours de 1380, la nomination des officiers, la perception des revenus, la réception des hommages ne nécessitaient plus la présence des seigneurs. On peut expliquer cette absence prolongée en supposant qu'à cette époque Bouchard et Jean prenaient part aux événements de la guerre et de la politique.

Voilà présentés la seigneurie et ses seigneurs, mais les personnages qui font vivre la seigneurie sont ceux qui y résident et y travaillent ; c'est pourquoi, il nous faut parler du village et de ses habitants.

LE VILLAGE AU MOYEN-AGE : les quartiers

Nous éviterons dans cet article de parler des remparts, des portes, de la place publique, de l'église ainsi que des autres monuments auxquels de nombreux articles ont déjà été consacrés. Il sera sans doute plus intéressant de décrire les quartiers et les liaisons et tout d'abord "l'hôpital des pauvres" que les viassois possédaient depuis le XIII^{ème} siècle, avec à sa tête un gardien de l'hôpital. Nous n'en connaissons pas l'emplacement et il serait aventureux de dire qu'il se trouvait sur le lieu de l'hôpital du XVII^{ème} siècle. De même "la léproserie" présente en 1211 n'est pas située ; la "Charité Commune", était vraisemblablement située hors des murs, confronte avec le manse de Guilhem Soleri en 1357.

Guilhem Amalric notaire de Vias, copia dans son registre les reconnaissances faites par les habitants de Vias à Aliénor de Montfort en l'année 1537 et les classa par quartiers. A cette date, on en compte cinq. Malheureusement, les premières pages du registre étant trop abîmées, il n'est pas possible de connaître le nom du premier quartier qui comprend les 82 premières reconnaissances.

Nous avons ensuite :

- le quartier de Guilhem HONORAT
- le quartier de BOUCHARD
- le quartier de Raymond ARIMAUD
- le quartier de Pons CONTRER.

En 1373, on ne trouve mention que de quatre quartiers :

- "Den VILAR"
- "Den CONTRER"
- "Den ARIMAN"
- "Den ONRAT".

Le quartier de BOUCHARD a disparu et on peut supposer que celui de VILAR était le manquant en 1357.

En fait, les quartiers de 1357 sont très inégaux : pour le premier d'entre eux on ne compte que trente six maisons; pour le second, douze; pour le troisième, cinquante quatre; pour le quatrième, quatre vingt douze et pour le dernier cent.

Cette inégalité a pu nécessiter un regroupement qui expliquerait la perte d'un quartier. En tout, Aliénor reçoit les reconnaissances d'environ deux cent cinquante maisons; c'est la majorité mais certainement pas la totalité des habitations. En effet, il faut ajouter à ce nombre, les maisons possédées en propre par les habitants et celles qui sont soumises à la directe d'un autre seigneur, tel Guilhem des Deux-Vierges qui reçoit chaque année de Bernard Barthélémi cinq deniers tournois pour une maison située à Vias.

Il faut noter que l'espace intérieur n'était pas entièrement occupé par les maisons et les rues. La campagne entrait dans le village, on rencontre en 1537, beaucoup de maisons qui confrontent avec les manses. Le contraire non plus n'était pas rare, certaines maisons s'étaient construites en dehors des remparts, "extra portale", tout près du "castrum", au "Puech Arquel" ou tout alentour.

Tel apparaît le village, grosse agglomération un peu "à l'étroit" dans ses vieilles murailles, qui abritent de nombreuses familles.

Christian JOVIADO